

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME DANIELE BRUNET

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
23 Octobre 2020**

OBJET : Actions « liaisons interculturelles » et « insertion par la santé » : conventions avec l'association confluence sud-est.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 23 Octobre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'association confluence sud-est un financement global de 56 104 € pour conduire les deux actions, « liaisons interculturelles » (40 000 €) et « accompagnement du public rencontrant des difficultés à s'inscrire dans une démarche d'insertion et ayant des problématiques de santé » (16 104 €) ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les conventions correspondantes selon les modèles types prévus à cet effet.

Cette dépense d'un coût total de 56 104 € sera imputée au chapitre 017 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**